

Compte-rendu de séance du Conseil municipal du mercredi 15 mai 2013

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique, **mercredi 15 mai 2013 à 21h00** sous la présidence du Maire.

Présents :

M. JANTEL, Maire.

Mme SISTERNES, 1^{er} Adjoint

M. GIRAUD, 2^{ème} Adjoint

Mmes BOUCHER et DE HARO

MM. AUBERTIN, AYLING, LOPEZ, MORENO, PEREZ et ROLLAND

Absent excusé : M. MAZZAGGIO.

Absent : M. ROUSSILLON.

Secrétaire de séance : Mme SISTERNES

Rédacteur : Mme SISTERNES

Début de séance : 21h06

Approbation du précédent compte-rendu

Le compte-rendu du précédent Conseil municipal a été approuvé à l'unanimité des présents à ce conseil par vote à main levée.

Ordre du jour

➤ Délibérations

- Décision modificative : Amortissements

Monsieur le Maire expose que, pour réajuster le budget principal 2013, il est nécessaire de procéder au virement suivant :

Compte 040, imputation 2802 + 80€

Compte 10- imputation 10223 - 80€

Renseignements pris, le Conseil accepte la modification à l'unanimité des présents et représentés.

- Réalisation d'un prêt « PLAI » et d'un prêt « Réhabilitation »

M. le Maire a contracté auprès de la Caisse des dépôts et Consignations un emprunt de 104.644€ pour le financement d'une opération d'acquisition « amélioration » de logements situés dans le bâtiment de la Poste, 1 Place du Quai.

Il a également contracté un prêt de 118.700 € auprès de la même caisse pour le financement d'une opération de réhabilitation de logements situés également dans le bâtiment de l'ancienne Poste situés 1 Place du Quai (voir compte-rendu du 25 juillet 2012).

Il demande au Conseil de l'autoriser à signer le contrat réglant les conditions de ces prêts et les demandes de réalisation de fonds.

Explications données et renseignements pris, le Conseil accepte à l'unanimité des présents et représentés la demande de M. le Maire

- Renouvellement des deux contrats CDD

Les contrats de deux employées en CDD détachées au « scolaire » et « périscolaire » s'achèvent le 31 août 2013.

Après avoir étudié la situation tant du point de vue scolaire que périscolaire, il s'avère que les besoins en personnel pour la prochaine rentrée scolaire sont les mêmes que cette année.

Pour cela, M. le Maire propose de renouveler le contrat de ces deux employées en tant qu'agents techniques 2^{ème} classe à compter du 1^{er} septembre 2013, les crédits nécessaires ayant été prévus au Budget Principal 2013.

Le Conseil accepte à l'unanimité des présents et représentés la proposition de M. le Maire et l'autorise à signer les contrats de travail correspondants.

➤ Nouveau membre du CCAS

Monsieur le Maire informe le Conseil que Madame Christelle MORENO, aide soignante en Maison de retraite, a manifesté le désir de s'investir au sein de la commission du CCAS. De part sa profession, elle sera un élément précieux pour l'étude de certains dossiers et la compréhension de situations demandant des compétences professionnelles très spécifiques. Pour cela, il a accepté cette demande et il l'a inscrite comme membre de la commission.

➤ Point sur les travaux

- Cœur de village :

M. le Maire informe les élus que les travaux du Cœur de village 1^{ère} tranche arrivent pratiquement à leur terme. Reste à mettre en place tout le mobilier urbain (Barrières, bancs, poubelles...etc).

Une modification de la 2^{ème} tranche prévue courant septembre 2013 est à l'étude. Pour permettre un accès facile et plus sécurisé aux commerces situés au cœur du village, la possibilité d'effectuer les travaux sur cette zone plus rapidement est envisagée. Quant au financement, cela n'a pas d'incidence particulière.

En contrepartie, les travaux sur l'avenue de la Gare seraient reportés dans la troisième tranche (début 2014). La prochaine réunion de chantier aura lieu après le week-end de pentecôte.

Au sujet du quai nouvellement aménagé, certains élus font remarquer que des jeunes gens s'amusent à descendre les escaliers à motos à vive allure. M. le Maire les informe que des panneaux d'interdiction ont été commandés. Dès leur réception, ils seront installés.

M. LOPEZ fait remarquer qu'il serait très judicieux d'interpeller les parents sur le comportement de leurs enfants.

- Zone « Plein Sud »

M. le Maire rappelle que le Conseil avait voté une modification du P.O.S afin de modifier le C.O.S de la surface constructible disponible sur la grande parcelle de 50.000 m² (terrain d'assiette du projet) initialement calculée à l'aide d'un coefficient d'occupation du sol (C.O.S) de **0,20**. En effet, après application de ce coefficient, la surface constructible totale était de 10.000 m².

Compte tenu du projet (Résidence de tourisme et Hôtel) et afin de conserver une marge de souplesse en terme de Surface de plancher, l'investisseur avait demandé un relèvement du C.O.S (Coefficient d'Occupation des Sols).

Cependant, suite au résultat de l'étude du géomètre et à l'intégration dans la surface cessible de la voirie et du bassin de rétention une surface totale de plancher de l'ordre de 16.000 m² a été identifiée et sera disponible pour accueillir toutes les structures du projet. Cette nouvelle situation permet de ne pas devoir recourir à une modification du P.O.S.

Il précise que trois permis de construire différents sans diviser le terrain seront déposés. La date butoir du dépôt de ces dossiers est prévue fin juin 2013.

- Réhabilitation de la Place des trois Porches et de la porte à bossages rue VENEL

Lors de la dernière réunion des propriétaires des deux lieux, il a été prévu de mettre en place deux baux emphytéotiques distincts afin de permettre à la Commune de faire les travaux sur les parcelles et lieu privés et d'élaborer deux conventions (une pour la place et une pour la porte) pour la bonne gestion bilatérale de ces espaces.

M. le Maire souligne qu'il fera appel au notaire de la Commune pour la rédaction de ces documents.

Afin d'avancer rapidement sur le projet, il faudrait pouvoir obtenir l'accord des propriétaires fin juin. Un projet détaillé serait alors monté avec un cahier des charges pour appel d'offres des entreprises.

De plus, il précise que ce projet étant porté également par la Communauté de Communes dans le cadre de la réhabilitation du patrimoine bâti, celle-ci se propose de monter aussi un dossier de subventions commun pour toutes les communes membres qu'elle enverra au Conseil général.

- Projet de « Delta Promotion »

M. le Maire rappelle le projet de la société «DELTA PROMOTION» sur le secteur du Pérussas (voir comptes-rendus des 16 mai 2012 et 21 novembre 2012) et présente aux élus le plan proposé par l'aménageur.

Une discussion s'est engagée sur le bouclage de la zone et l'écoulement des eaux pluviales en particulier.

En conclusion, M. le Maire propose de recevoir en Mairie l'aménageur et le bureau d'études du P.L.U « URBAN PROJECTS » pour revoir le plan.

➤ Questions diverses.

- M. le Maire développe les sujets suivants :

- Il informe les élus qu'une subvention d'un montant de 27.427, 50 € a été attribuée à la Commune par le Conseil général dans le cadre du fonds Départemental Hors Programme « Voirie et Patrimoine » 2013. Il rajoute également qu'une subvention (environ 300.000 €) pour le raccordement de la station d'épuration (STEP) à celle de Pézenas sera étudiée en juin 2013 par la commission.

- La commission « Finances » a élaboré une étude sur l'assainissement. M. le Maire l'explique aux élus en la projetant sur écran puis leur propose de la leur envoyer par mël pour mieux l'appréhender.

- Il signale aux élus que, sur sa demande, M. Frédéric FIORE, architecte du Patrimoine, a envoyé une proposition d'étude de diagnostic et d'avant projet sommaire pour la restauration de l'église. Cette étude intègre un relevé graphique complet de l'édifice. Le forfait de rémunération est de l'ordre de 10.813,83 €.

- Comme cela avait été formulé à plusieurs reprises, une convention entre la Municipalité et les propriétaires du café concernant l'emplacement précis, l'utilisation et l'entretien de la terrasse qui appartient au domaine public sera rédigée et signée par les deux parties.

Une ébauche de cette convention a été lue en Conseil. Dès que la rédaction sera terminée, un exemplaire sera envoyé à chaque élu pour remarques éventuelles. Elle sera proposée ensuite au vote au prochain Conseil municipal.

En réponse à un élu, M le Maire précise qu'il est bien évident qu'une convention adaptée sera envoyée de la même manière à tous les commerçants et artisans qui occupent le domaine public.

- Il fait lecture du courrier de M. Laurent DANTEN, délégué au développement régional de la Poste, qui l'informe de l'augmentation de l'indemnité forfaitaire compensatrice pour le salaire de l'employée qui passe de 950€ à 990 € avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2013.

- Il fait part aux élus du courrier actant l'approbation du PADD par la DDTM. Concernant les zones artisanales, il est cependant souligné que le SCoT prévoit des zones d'activités d'intérêt local avec une emprise maximale de 5 hectares implantées à l'intérieur ou en continuité du tissu urbain et non pas en discontinuité comme il est prévu dans le PADD. Pour cela, pour être en compatibilité avec le SCoT, il serait bon de choisir un autre emplacement pour les zones d'activités.

- Dans le cadre d'un concours à la rénovation d'A.P.C et d'un concours à l'installation et au fonctionnement de distributeurs de billets, la Poste propose une aide financière sur présentation de dossiers. Un dossier complet a donc été monté et envoyé à qui de droit pour pouvoir bénéficier d'une aide financière aussi petite soit-elle

Pour terminer, M. le Maire fait part aux élus de certains courriers reçus en Mairie qui sont à la disposition des élus au secrétariat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à **22h50**